

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYL - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés :

Pauline BANZO - Jean-Jacques BONTOUX - Bernard GUARINO - Mourad KAHOU - Michelle LARIVIERE - Pierre - Francis PAOLACCI

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 6/894/07CC

■ **Zone d'activités des Arnavants. Mise en place d'une signalétique. Affectation d'une Autorisation de Programme.**

DDEAI 07/341/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

On désigne sous le nom de Zone d'Activités des Arnavants, le regroupement de plusieurs lotissements privés, ainsi que la ZI Nord Communale, à l'entrée Nord de Marseille.

Le développement économique de cette zone est caractérisé par des mutations structurelles liées à l'évolution du Port de Marseille.

Dès 1920, la zone d'activités des Arnavants a abrité les grandes spécialités de l'industrie marseillaise : huileries, savonneries, métallurgie. Une industrie de transformation importante s'y installe, qui doit son émergence à l'importance des activités portuaires.

Dans les années 50 la baisse des activités portuaires liée notamment à la décolonisation, entraîne la disparition progressive des Huileries et Savonneries qui sont remplacées par des industries chimiques et alimentaires.

À partir de 1970, avec la crise de la réparation navale, c'est la mutation vers le transport, le négoce et l'entreposage qui est engagée.

Aujourd'hui la zone d'activités des Arnavants, d'une superficie d'environ 170 ha, est insérée dans le tissu urbain d'une partie des 14 et 15^{ème} arrondissements, et se trouve à proximité, d'un côté de la deuxième zone franche urbaine, de l'autre du périmètre d'extension de l'opération d'Euroméditerranée.

Elle comprend plus de 500 entreprises et près de 8 000 emplois. Les principaux secteurs d'activités présents sont le Transport-Logistique, les Services aux entreprises (sécurité, hygiène, conseil, informatique, ...), le Commerce de gros, les Equipements industriels.

Cette zone d'activités bénéficie d'atouts particulièrement importants notamment sa parfaite accessibilité, sa proximité du Port Autonome et du Centre Ville.

De nombreuses opérations de requalification ont été effectuées depuis 10 ans aussi bien en ce qui concerne l'habitat, qu'en ce qui concerne les voiries. Ce site a été inscrit comme pôle de projet au sein du périmètre du Grand Projet de Ville.

Cependant cette zone d'activités reste « atypique » car insérée dans l'Urbain et constitué de plusieurs zones industrielles indépendantes comme le Parc Club des Aigalades, la zone industrielle de la Delorme, le lotissement de Marseille Industries, le parc Lavoisier, ...

Cette caractéristique donne d'autant plus d'importance à la signalétique.

En 1993, une première signalétique a été mise en place pour l'ensemble du périmètre des Arnavants. Elle est aujourd'hui particulièrement obsolète, dégradée, et inadaptée.

Devant cette situation l'Association « Arnavant », qui regroupe et représente 360 établissements de la zone, a élaboré un nouveau projet de signalétique.

Celui-ci a notamment comme objectif :

- D'améliorer et modifier la signalisation de l'accès à la zone sur les voies publiques ;
- De renforcer la lisibilité de la signalétique afin d'améliorer la sécurité sur les axes routiers de la zone et sur les voies d'accès aux entreprises ;
- De mettre en place les supports indispensables à une signalétique d'entreprises ;

-De revaloriser l'image de la zone d'activités.

L'Association Arnavant a fait réaliser une étude comprenant un schéma général de la signalétique, l'implantation technique de celle-ci, les conditions de sa réalisation ainsi que celles de son entretien.

Le budget global de l'opération, dont le Maître d'Ouvrage sera l'association Arnavant, atteint 272 162,52 €.

Le plan de financement prévu se décompose de la manière suivante :

Conseil Régional	190 500,00 €
Communauté Urbaine	71 000,00 €
Autofinancement	10 662,52 €
Total	272 162,52 €

La participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole fera l'objet d'une Convention présentée à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la zone d'activités des Arnavants pour le développement économique de la Communauté Urbaine

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe d'une participation apportée à l'association Arnavants d'un montant de 71 000 €, afin de permettre la réalisation de la signalétique sur la zone des Arnavants.

Article 2 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de Programme d'un montant de 71 000 €.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, article 2042 – Fonction 90 – Sous politique B330.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN